

Aux termes de la loi, le Conseil d'orientation économique du Québec a pour mandat d'organiser la province dans la sphère économique, prévoyant l'utilisation la plus complète de ses ressources matérielles et humaines, et d'aviser le gouvernement, sur demande ou de sa propre initiative, sur toute question économique. La première tâche est vaste et astreignante; l'élaboration d'un plan de gestion consiste à projeter une vue complète de la tendance économique interne pendant un certain nombre d'années, tout en tenant compte de la corrélation de tous les facteurs économiques, surtout ceux de la population, de l'emploi, des investissements et de la production. La seconde tâche, de sa nature, est à court terme; elle consiste à renseigner le gouvernement sur un problème particulier ou à lui proposer certaines mesures visant l'élaboration de certaines lignes de conduite.

La première phase du travail du Conseil a porté sur la période de 1962-1964. L'élaboration du plan a occupé environ 15 groupes étudiant plus ou moins à fond les différents secteurs de l'activité économique. Les études ont mis en relief les principales difficultés relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan capable de répondre aux besoins de la province; les difficultés ont découlé du manque de personnel, de renseignements statistiques et de collaboration entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats ouvriers, des problèmes économiques spéciaux du Québec et de la division des pouvoirs économiques entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, etc. Depuis 1964, le Conseil a entrepris des études plus approfondies de cinq catégories de problèmes aboutissant à l'élaboration d'une politique relative à l'emploi et à la main-d'œuvre; d'une politique de développement régional; d'une politique visant la recherche et la productivité; d'une politique concernant les richesses naturelles et d'une politique relative aux investissements publics.

Le Conseil a accompli sa tâche de renseigner le gouvernement en proposant l'adoption de dispositions et la création d'organismes visant la mise en œuvre d'un plan d'avenir. C'est ainsi qu'il a recommandé au conseil des ministres: l'établissement d'une industrie sidérurgique; la création d'une Société générale de financement; l'étatisation des compagnies d'électricité; l'émission d'obligations d'épargne du Québec; la création de la Caisse de dépôts et de placements; la répartition du territoire en 10 régions administratives; la reconnaissance de 10 conseils économiques régionaux; la création d'un Conseil de recherches scientifiques; et l'établissement d'un Centre de recherches industrielles. La plupart des mesures recommandées par le Conseil ont été adoptées par le gouvernement du Québec.

Conseil économique de l'Ontario

Le Conseil économique de l'Ontario a été établi en vertu d'un décret du conseil le 1^{er} février 1962. Le Conseil a été conçu comme un organe où les représentants de l'agriculture, du travail, de l'administration, de l'éducation, des finances et du gouvernement pourraient intégrer leurs connaissances et expériences des affaires économiques, commander des travaux de recherche et formuler des recommandations relatives à une politique économique à l'intention des secteurs public et privé.

Essentiellement, le Conseil est un organisme consultatif du gouvernement de l'Ontario. Il fait rapport directement au gouvernement de certaines de ses découvertes; d'autres de ses rapports et recommandations sont publiés et diffusés à grande échelle. De récents rapports visent le tourisme, l'utilisation des terres, l'éducation, le travail et la formation technique.

Le Conseil se compose de 20 citoyens de l'Ontario, dont cinq représentent un vaste profil du commerce et de l'industrie, un, le monde financier et un autre, l'Association canadienne des consommateurs, trois, les syndicats ouvriers, et trois autres, l'agriculture, puis un, les universités provinciales. Un membre est choisi parmi les hauts fonctionnaires de la fonction publique de l'Ontario. Les cinq autres sont puisés dans les rangs de l'Ontario Research Foundation, l'Ontario Regional Development Council, la Commission hydro-électrique de l'Ontario et l'Ontario Northland Railway. Chacun sert comme simple citoyen sans rémunération. Le Conseil se réunit mensuellement à Toronto.